

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-112 du 27 Mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Maud LACMENT – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART

MM. Julien MAHIEU - Yves MARECHAL – Bernard SEGERS – Yves BONNERRE – Eric REMY – Eugène LEFEBVRE – Philippe GORGUET – Jean-Marie PLESSIET – Lucien CORBEAU – Albert DOBOEUF - Pierre COLLE – Serge NACRY – Jean-Noël MENAGE – François KOLAZA – Jean-Charles DERUE – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANNIN – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE – Daniel BEDU

Yves MARECHAL absent et excusé, a été suppléé par Me Fabienne DERANCOURT

Lucien CORBEAU absent et excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ

Albert DOBOEUF absent et excusé, a été suppléé par M. Jacques WEEXSTEEN

Jean-Noël MENAGE absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

Philippe LEFORT absent et excusé, a été suppléé par M. Dominique LEMAIRE

Jean-Marie BLAISE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-François BERTIN

Michel POUILLAUDE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-Paul LEBRET

Daniel BEDU absent et excusé a été suppléé par M. Régis RICHARD

Jean-Charles DERUE absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno DUVERGE

Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet : Procédure de révision simplifiée N°3 du PLU de la Commune de BAPAUME

La séance ouverte, Monsieur Le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du Conseil de Communauté en date du 7 Mars 2013, prescrivant une procédure de révision simplifiée du PLU de la commune de Bapaume concernant la modification de classement d'une zone d'urbanisation future prévue pour l'implantation d'un centre équestre, au regard du fait que ce projet a été abandonné.

Monsieur Le Président précise que cette zone devait retrouver sa vocation initiale de zone agricole.

Monsieur Le Président propose d'arrêter la procédure de concertation préalable au déroulement de l'enquête publique nécessaire à cette révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bapaume.

Monsieur Le Président propose :

- de retenir comme procédure de concertation la mise en ligne sur le site de l'intercommunalité et de la commune de Bapaume de la décision,
- de procéder à la révision simplifiée du PLU de la commune de Bapaume,
- de mettre à disposition du public un document d'étude précisant les conditions de cette révision, les enjeux de cette révision simplifiée,
- d'ouvrir un registre d'observations à disposition du public au siège de l'intercommunalité et de la mairie de la commune de Bapaume,
- de procéder à l'affichage de l'engagement de cette procédure au siège de l'intercommunalité, à la porte de la mairie et sur le terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la prescription d'une procédure de révision simplifiée du PLU de la commune de Bapaume conformément aux articles L.123-13 du Code de l'Urbanisme
- d'approuver la procédure de concertation décrite par Monsieur Le Président conformément aux dispositions et en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme
- d'autoriser Monsieur Le Président à mettre en œuvre cette procédure de concertation préalable à l'enquête publique

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 mai et transmission en Préfecture le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 29 mai et transmission
en Préfecture le 29 mai 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-112 27/05/2013 DEL
PLU BAPAUME – PROCEDURE REVISION SIMPLIFIEE N°3

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

11 JUN 2013

ARRIVÉE

